

Cosmétiques

Le Conseil fédéral est bien trop timide

Tout est sous contrôle, c'est en substance la réponse du Conseil fédéral aux six interventions parlementaires qui ont été déposées en automne 2019. Cette position est inacceptable aux yeux de la FRC, qui demande l'interdiction de trois substances et attend du gouvernement une véritable stratégie nationale.

En 2019, la FRC a lancé son application gratuite FRC Cosmétiques qui permet à tout consommateur de connaître rapidement les substances indésirables qui entrent dans la composition des articles de soin et d'hygiène disponibles en Suisse. Téléchargée plus de 64 000 fois, elle démontre que de nombreux produits à risque pour la santé y sont vendus. Six parlementaires romands – Isabelle Chevalley, Laurence Felhmann-Rielle, Lisa Mazzone, Isabelle Moret, Mathias Reynard et Adèle Thorens – se sont adressés au Conseil fédéral pour lui demander les mesures qu'il comptait prendre pour diminuer les risques sanitaires auxquels la population est exposée.

Le Conseil fédéral déclare se ranger aux décisions prises au niveau européen. Il omet de préciser qu'il ne s'aligne pas sur les pays précurseurs, comme la France, qui n'hésitent pas à invoquer le principe de précaution pour interdire ou limiter certaines substances sur leur territoire. Il s'abstient également de préciser que le délai d'adaptation peut se compter en années. Pour illustration, l'interdiction du bisphénol A dans les biberons a été effective en 2017 en Suisse, alors que l'Union européenne l'a initiée en 2011.

La FRC exige davantage d'actions de la part du Conseil fédéral et demande l'interdiction de trois substances dans des produits ciblés:

Le phénoxyéthanol dans tout produit à appliquer sur le siège des moins de 3 ans

Cette substance est reconnue comme toxique pour le sang et le foie. En France, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé demande depuis 2012 son interdiction dans les produits à appliquer sur le siège des enfants de moins de 3 ans (lingettes nettoyantes, crèmes, lotions). Dans les commerces, quantité de lingettes pour bébé contenant cette substance sont pourtant en vente sans qu'aucune information ne soit fournie par les fabricants et les distributeurs aux clients.

Le dioxyde de titane dans les dentifrices, les baumes et les rouges à lèvres

Utilisée comme colorant, cette substance est susceptible d'être présente sous forme de nanoparticules, dont la toxicité est débattue. En France, une étude de l'Institut national de la recherche agronomique laisse craindre un effet cancérigène du produit lorsqu'il est ingéré. D'ailleurs, l'Hexagone vient d'interdire le dioxyde de titane dans les aliments au 1^{er} janvier 2020. Les dentifrices, baumes et rouges à lèvres étant partiellement ingérés, il y a lieu d'être prudent. Pour respecter le principe de précaution, la FRC demande donc son interdiction dans les cosmétiques susceptibles d'être ingérés.

Les huiles d'origine minérale dans les baumes et rouges à lèvres

Présentes comme ingrédients principaux dans nombre de cosmétiques pour les lèvres, ces huiles peuvent receler des substances cancérigènes; d'autres peuvent s'accumuler dans l'organisme, notamment dans les ganglions lymphatiques ou le foie. Elles sont déjà prohibées dans les aliments et il devrait en être de même dans les baumes et rouges à lèvres puisqu'une partie du produit est ingérée.



A minima, les consommateurs devraient avoir l'assurance d'être informés correctement sur les risques que représentent ces substances. La FRC demande que le Conseil fédéral mette en place une véritable stratégie nationale afin de pouvoir retirer rapidement du marché les substances lorsqu'elles sont identifiées comme étant à risque. Par ailleurs, la FRC entame un dialogue avec les fabricants et distributeurs sur ces questions.

Informations complémentaires:

Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale, Tél. 021 331 00 90

Fédération romande des consommateurs

Association créée et financée par et pour les consommateurs,
reconnue d'utilité publique, libre de toute influence
26 000 membres – 60 experts – 6 antennes cantonales – 220 bénévoles
Nos missions: défendre, informer les consommateurs et faire entendre
leur voix auprès des décideurs politiques et économiques

